

L'essayer c'est l'adopter !



### → Quand ?

Du lundi au vendredi (trajet de 20 minutes) :

- ENTRÉES : 3 départs du Belvédère à **7 h 30, 8 h et 8 h 30** vers Saint-Martin
- SORTIES : 3 départs de Saint-Martin (place de la République) à **17 h 10, 17 h 40 et 18 h 10** vers le Belvédère
- Option de sortie supplémentaire le mercredi et le vendredi : départ de Saint-Martin à **13 h 10**.

### → Quels trajets et arrêts ?

- Montée dans la navette sur l'arrêt de bus du parking du Belvédère
- Trajet Belvédère – Saint-Martin direct
- Arrêts à Saint-Martin dans la zone d'activités et dans le centre bourg (Place de la République)
- Retour au départ de Saint-Martin (Place de la République) en passant par les arrêts de la ZA puis trajet direct jusqu'au Belvédère.

### → Comment s'inscrire ?

- Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site de la Communauté de Communes de l'Île de Ré : [www.cc-iledere.fr](http://www.cc-iledere.fr). Le dossier dûment rempli, accompagné d'une attestation de l'employeur, d'un justificatif de domicile et d'une photo doit être retourné par courrier à : Communauté de Communes de l'Île de Ré - Service transports 3, rue du Père Ignace - BP 101 - 17410 Saint-Martin-de-Ré. Pour tout renseignement, contactez le **05 46 66 20 81** du lundi au jeudi de 14 h à 17 h.

## QUESTIONS / RÉPONSES

### → Si j'opte pour la navette salariés, suis-je obligé de l'utiliser tous les jours ?

Ce service est complètement souple, vous pouvez emprunter la navette salariés seulement certains jours ou à certaines périodes de l'année.

### → Ne vais-je pas perdre du temps ?

La durée du trajet en voiture ou en navette est exactement la même (20 minutes). A l'arrivée à Saint-Martin, la navette desservira des arrêts dans la zone d'activités ou dans le centre bourg.

Et vous ne perdrez pas de temps à chercher une place de stationnement.

### → Quel en est le coût pour moi ?

Pendant la phase d'expérimentation qui se déroule au dernier trimestre 2009, ce service vous est proposé gratuitement par la Communauté de Communes.

Ensuite, le prix sera très modique de l'ordre de 15 à 20 € par trimestre.

Les économies pour vous sont substantielles (voir encadré « Combien j'économise ? »).

### → Si j'ai des déplacements à faire dans la journée, comment puis-je faire ?

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010, la Communauté de Communes envisage de mettre à disposition des vélos pour les salariés qui empruntent la navette, sur la commune de Saint-Martin.

D'autres améliorations seront envisagées en fonction des besoins et attentes formulés par les usagers.

### → Je ne travaille pas à Saint-Martin mais à La Couarde, suis-je concerné ?

Pendant la phase d'expérimentation, seule la commune de St Martin est desservie.

Rhea Marketing - Tél : 05 46 00 09 19 - [rhea@rheamarketing.fr](mailto:rhea@rheamarketing.fr)



NOUVEAU

# Navette Salariés



## Un nouveau mode de transport

La Communauté de Communes de l'île de Ré, dans le cadre d'une expérimentation de solutions de transport alternatif, met en place des navettes spécifiques entre Le Belvédère à La Rochelle et la zone d'emploi de Saint-Martin-de-Ré, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Ces navettes sont dans un premier temps à l'usage exclusif des salariés des entreprises de St-Martin domiciliés sur le continent.

### ...Entièrement gratuit en 2009 !

Pour son lancement, ce service est proposé GRATUITEMENT à tous les salariés concernés, pour le dernier trimestre 2009.

Une participation modique sera ensuite demandée aux usagers, à partir de janvier 2010.

## Une navette économique, écologique...

### → ÉCONOMIQUE

Le coût mensuel moyen de votre véhicule est de **500 à 650 €** (essence, péage, parking, réparations, assurance, décote...).

- La navette salariés vous permet de réduire significativement ces coûts :

#### Combien j'économise ?

Prenons comme base un prix de revient kilométrique de **0,2 € / km**.

Ce prix est inférieur au barème kilométrique le plus faible retenu par les impôts.

Sur un trajet de 15 km, le coût d'un aller et retour est de **15 X 2 X 0,2 = 6 €**

Multiplions ce coût par le nombre de jours travaillés sur une année soit **220**.

Coût annuel : **220 X 6 = 1 320 €**

**= VOTRE ÉCONOMIE EN  
PRENANT LA NAVETTE SALARIÉS**

### → ÉCOLOGIQUE

Le véhicule personnel est l'un des principaux responsables des émissions de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère. Les déplacements quotidiens constituent un risque important de dégradation d'un site insulaire déjà naturellement fragile.

- En empruntant la navette salariés vous faites diminuer le nombre de véhicules sur les routes et vous participez ainsi à la protection de votre environnement, en pratiquant une éco-mobilité citoyenne.

#### Et la réduction de CO<sub>2</sub> ?

Une voiture rejette environ 160 g de CO<sub>2</sub> par kilomètre parcouru.

Sur une distance de 15 km aller-retour, et pour 220 jours de travail, une voiture émet donc chaque année dans l'atmosphère

**15 X 2 X 220 X 0,16 = 1 056 kg de CO<sub>2</sub>**

Prendre la navette salariés, c'est réduire d'une tonne l'émission de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.

Pour évaluer plus précisément le taux de CO<sub>2</sub> que votre véhicule rejette, rendez-vous sur le calculateur de CO<sub>2</sub> de L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie sur [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)).

... et conviviale !



### → CONVIVIALE ET PRATIQUE

#### ● Convivialité et lien social

En utilisant la navette salariés vous arrivez plus détendu au travail et c'est aussi l'opportunité de rencontrer ceux qui travaillent à deux pas de votre entreprise et que vous croisez tous les matins de loin dans votre voiture.

#### ● Pratique

Vous laissez votre voiture au Belvédère, parking gratuit, et vous vous laissez conduire jusqu'à votre lieu de travail. Plus de péage au Pont ou de souci de stationnement à l'arrivée. Pendant le trajet (20 min), profitez-en pour lire, échanger avec vos voisins ou rêver...